

VILLE DE RIORGES

N° 8_1

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 SEPTEMBRE 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 septembre 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : Guy CONSTANT, Florence COLOMB.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Bernard JAYOL	Jean-Luc CHERVIN
Gilles CONVERT	Pierre BARNET
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Chantal LACOUR
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

2 élus absents sans pouvoir (Guy CONSTANT, Florence COLOMB)

VŒUX ET MOTIONS**REORGANISATION DES SERVICES FISCAUX
ET DES FINANCES PUBLIQUES EN FRANCE
MOTION DE SOUTIEN**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de la réorganisation des services fiscaux et des finances publiques en France souhaitée et annoncée par le Ministre de l'action et des comptes publics en juillet 2018, le Directeur Général des Finances publiques a demandé en décembre 2018 aux Directions Départementales de proposer une nouvelle organisation territoriale.

L'objectif général de cette réforme vise globalement à combattre le sentiment d'abandon de certains territoires et leurs citoyens et de réfléchir sur la pertinence des implantations actuelles et des missions qu'elles assurent en intégrant les évolutions du cadre fiscal avec notamment la mise en place du prélèvement à la source et du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation ainsi que le développement des outils numériques et de la dématérialisation des procédures.

Dans ce contexte, le Directeur Départemental de la Loire a convié début juillet 2019 les élus du département de la Loire à une présentation "d'une proposition de première hypothèse de travail" dans le cadre d'un projet de géographie revisitée des implantations et du maillage territorial de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans le département de la Loire. Au cours de ces rencontres, il fût précisé que cette organisation s'inscrivait comme un point de départ pour une concertation approfondie avec l'ensemble des parties prenantes et des élus et avait vocation à évoluer jusqu'au mois d'octobre 2019 avant de prévoir un déploiement progressif sur trois ans d'ici 2023.

La cartographie définit des implantations actuelles et des implantations futures des missions globales de chaque site. La charge de chacun d'eux n'est pas objectivée avec une cible organisationnelle précise et des critères mesurables de qualité de service rendu au public (temps d'ouverture des sites et délais d'attente, délais de réponse, charges et ressources affectées, assistance numérique, confidentialité des entretiens).

Dans la nouvelle organisation, des points de proximité couvrent le territoire plus près des habitants mais se superposeraient avec le nouveau réseau des Maisons France Service qui ne sont pas des services de la DGFIP et seraient généralistes sans "expertise" fiscale parfois nécessaire au gré des changements des réglementations fiscales et des situations individuelles.

Il semble difficile de construire une organisation adossée à des structures encore en devenir et qui n'ont pas décrit les procédures opérationnelles et les modalités de fonctionnement notamment sur les moyens, ressources affectées et horaires d'ouverture au public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190926-8_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2019

Affichage : 27/09/2019

.../...

.../...

D'autres points d'implantations doivent être revus comme la localisation du service de la comptabilité publique des établissements hospitaliers et EHPAD de la région roannaise qui visiblement serait situé dans le Montbrisonnais.

A l'horizon 2023, c'est une quinzaine d'établissements de santé du Roannais dont le centre hospitalier de Roanne qui verraient leur gestion délocalisée à Montbrison. Cette proposition est dépourvue de toute logique de proximité et d'aménagement cohérent du territoire."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande :

1. que les questions émanant des territoires soient examinées avec attention en réelle concertation pour compléter une construction partagée, répondant aux objectifs de service public que les usagers sont en droit d'attendre et prenant en compte la réalité territoriale ;
2. que la concertation engagée puisse se prolonger au-delà d'octobre 2019 compte tenu de la période d'été 2019 à neutraliser et d'une mise en œuvre prévue annoncée à minima postérieurement à mars 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 27 septembre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190926-8_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2019
Affichage : 27/09/2019